

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 26 février 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Josiane BYL, Fernand MORA, Ida PANTAROTTO, Nicole ROUMAT, Bruno PEGAS.

Procurations : Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés - Absents : Messieurs et Mesdames : Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Pauline SEILHAN, Christine VANCAUTER, Pierrick THOMAS, Monique GAYET.

Mme Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire.

Délibération n° 4 : Modification tableau des effectifs

Considérant que suite à une meilleure organisation des services et afin de tenir compte de l'évolution des missions des agents de la collectivité (budget de la Résidence du Lac Hervé SABATIE) et par voie de conséquence des nouvelles responsabilités confiées aux agents, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer les postes suivants :

A compter du 1 novembre 2026 :

- 1 emploi d'aide-soignante de classe supérieure à temps complet.
- 1 emploi d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- Créer les emplois permanents tels que définis ci-dessus
- Modifier le tableau des effectifs en conséquence
- Dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours (budget de la Résidence du Lac), sur le chapitre 012 consacré aux dépenses du personnel

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

Approuve les propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 12 mars 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Marie-Laurence PUJOL

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé-recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Collectivité : Lafrançaise

https://www.lafrançaise.fr/documents_administratifs/56929